Il est

Proposé par : P. Brace Appuyé par : J.-C. Cachon

QUE le Comité de l'enseignement et de l'apprentissage recommande au Sénat que, pendant les mois d'été, les unités fassent en sorte que qu'une personne soit sur place pour répondre aux appels de la clientèle étudiante sur les programmes. Le Comité recommande que ce travail soit partagé par les membres du corps professoral pendant les mois d'été et que ceux qui sont présents communiquent leur numéro de poste à la réceptionniste de l'Université, au Bureau du secrétaire général, aux associations étudiantes, aux Services étudiants, au Service de liaison et à la bibliothèque, pour que ces unités puissent transférer les appels à la personne appropriée. Cette information devrait aussi apparaître sur le Web.

JUSTIFICATION

Pour améliorer le service que l'établissement offre à la population étudiante pendant les mois d'été, une personne bien informée répondra aux questions posées par les étudiants et les parents.

La proposition est approuvée à l'unanimité.